

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 décembre 2012

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **8**

**SEANCE du 13 décembre 2012**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER, Marcel NORTH

Procuration : Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN.

**Délibération n° 2012/60**

**Objet : Achats de terrains et modification de la délibération du conseil municipal n° 2012/52 du 23 novembre 2012**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2012/52 du 23 novembre 2012 ;

Considérant que le géomètre qui avait fait le projet de procès-verbal d'arpentage ayant permis de prendre la délibération susvisée a fait une erreur de métrage ;

Considérant que certaines personnes de la zone AFUL « Hinter den Gaerten » souhaitent vendre leurs parcelles ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré :

MODIFIE la délibération n° 2012/52 du 23 novembre 2012 en ce qu'elle prévoyait la vente des parcelles suivantes : n° 2/19 Section 3 d'une contenance d'un are et soixante deux centiares (1,62 ares) pour un montant de  $1,62 \times 120 = 194,40 \text{ €}$  ; parcelle n° 4/20 Section 3 d'une contenance de soixante quinze centiares (0,75 ares) pour un montant de  $0,75 \times 800 = 600 \text{ €}$  ; n° 6/21 Section 3 d'une contenance de quatre-vingt-douze centiares (0,92 ares) pour un montant de  $0,92 \times 800 = 736 \text{ €}$  ; appartenant à Madame Liliane HUGEL épouse LAST et Monsieur Bernard LAST demeurant au 79 rue du Fromberg, 67 370 WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, comme suit (voir annexe 1) à l'unanimité des présents et des représentés :

- parcelles n° 2/19 Section 3 d'une contenance de soixante centiares (0,60 a) pour un montant de  $0,60 \times 120 = 72 \text{ €}$  ;
- parcelle n° 4/20 Section 3 d'une contenance de trente centiares (0,30 a) pour un montant de  $0,30 \times 800 = 240 \text{ €}$  ;

- n° 6/21 Section 3 d'une contenance de cinquante sept centiares (0,57 a) pour un montant de  $0,57 \times 800 = 456 \text{ €}$ .

Le reste de la délibération reste inchangé.

DECIDE à deux abstentions et six voix pour d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelles aux numéros provisoires appartenant à Monsieur Jean, René STIEBER et Monsieur Jacqui STIEBER domiciliés au 101 rue du Bitzen, 67 370 WINTZENHEIM-KOCHERSBERG et à Monsieur Pierre STIEBER domicilié au 12 rue de l'Eglise, 67 370 WINTZENHEIM-KOCHERSBERG (voir annexe 2), achats avec le budget annexe :
  - Parcelle n° 3/15 section 17 d'une contenance de cinq ares et trente et un centiares (5,31 a) pour un montant de  $5,31 \times 3\,244 = 17\,225,64 \text{ €}$  soit  $17\,226 \text{ €}$  montant TTC, vente soumise à la TVA ;
  - Parcelle n° 2/15 section 17 d'une contenance de quatre-vingt treize centiares (0,93 a) pour un montant de  $0,93 \times 500 = 465 \text{ €}$ , montant TTC, vente soumise à la TVA ;
- Parcelle au numéro provisoire n° 5/14 section 17 d'une contenance de quatre vingt dix neuf centiares (0,99 a) pour un montant de  $0,99 \times 500 = 495 \text{ €}$ , montant TTC, vente soumise à TVA, avec le budget annexe ; appartenant à Monsieur Georges NORTH et son épouse Suzanne née RICHERT, Monsieur Freddy NORTH, domiciliés au 3A avenue du Général de Gaulle 67201 ECKBOLSHEIM.

DECIDE à l'unanimité des présents et des représentés d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelles aux numéros provisoires appartenant à Madame Marline, Denise BARTHEL veuve LECHNER, domiciliée 13 rue de Zellenberg 67100 STRASBOURG (voir annexe 3) :
  - Parcelle n° 6/64 section 17, d'une contenance de dix-neuf centiares (0,19 a) pour un montant de  $0,19 \times 800 = 152 \text{ €}$  ;
  - Parcelle n° 3/63 section 17, d'une contenance de deux centiares (0,2 a) pour un montant de  $0,02 \times 800 = 16 \text{ €}$  ;
  - Parcelle n° 2/63 section 17, d'une contenance d'un are et trente trois centiares (1,33 a) pour un montant de  $1,33 \times 800 = 1064 \text{ €}$  ;
  - Parcelle n° 5/64 section 17, d'une contenance de quatorze centiares (0,14 a) pour un montant de  $0,14 \times 800 = 112 \text{ €}$ .
- 

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 décembre 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 14 décembre 2012.

Le Maire  
Alain NORTH